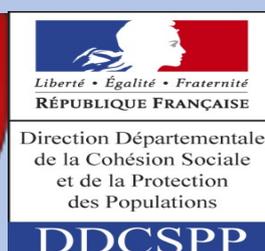
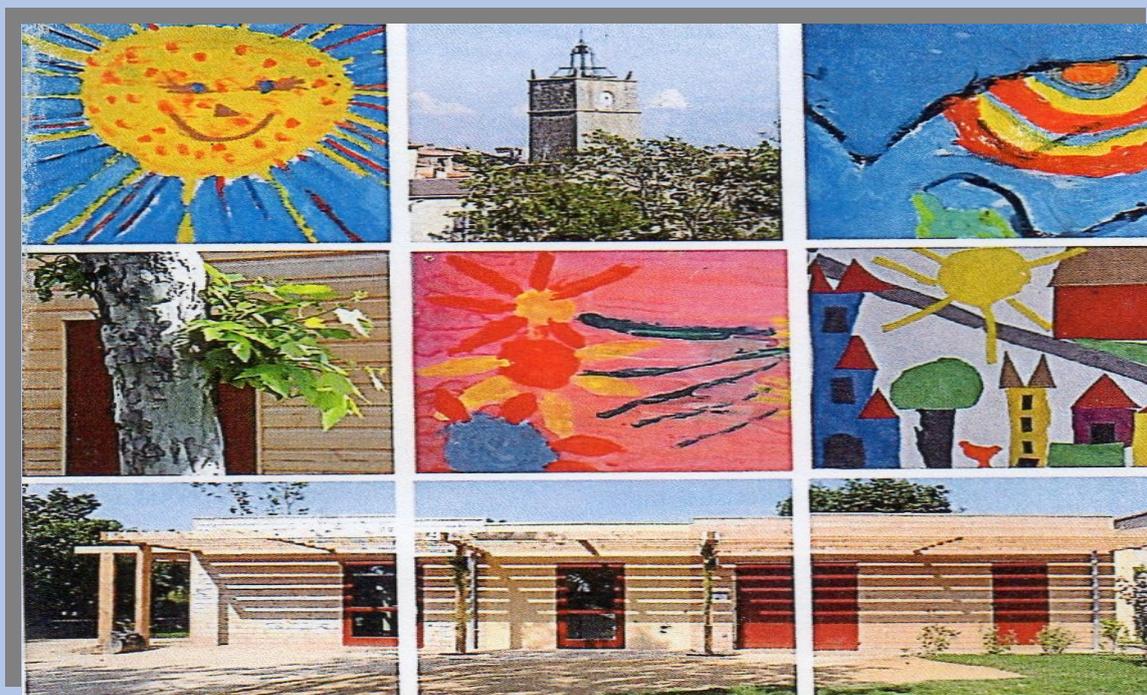


PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VIENS ANNÉE 2021/2022



FICHE CONTACTS

Organisateur : Mairie de Viens

Adresse Quartier le rang 84750 Viens

Horaires d'accueils

Lundi : 09h- 12h et 14h - 17h

Mardi : 09h - 12h

Jeudi : 09h- 12h et 14h - 17h

Vendredi : 09h - 12h

Contacts commune-de-viens@wanadoo.fr

04.90.75.20.02

Site web mairiedeviens.org

Accueil de Loisirs

Avenue Gilbert Bonnefoy

84750 Viens

alshdeviens@orange.fr

04.90.71.87.95

06.49.99.24.49

Horaires d'accueils de l'ALSH périscolaire :

Accueil du matin	De 7h30 à 8h45
Accueil du soir	De 16h10 à 18h30

Horaires pour être joignable

- en période périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7h30 à 10h et de 15h30 à 18h30.

- En période extrascolaire

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 17h45

SOMMAIRE

Introduction

I- LE TERRITOIRE

A- L'histoire

B- Données socio-démographique

C- Son dynamisme

a) Les associations en lien avec l'ALSH

b) Les commerces en lien avec l'ALSH

c) Les autres services en lien avec l'ALSH

D- L'Intercommunalité

E- Le Parc du Luberon

F- La situation de l'offre

II- La structure

A- L'organisateur

B- Le responsable et ses liens avec les objectifs du projet éducatif

C- L'équipe

III- Le fonctionnement

A- L'organisation du temps d'accueil

B- Les inscriptions

C- Les tarifs

D- Le public

E- L'espace de vie

F- Les moyens financiers

G- Les projets

H- La journée type

I- L'évaluation des projets

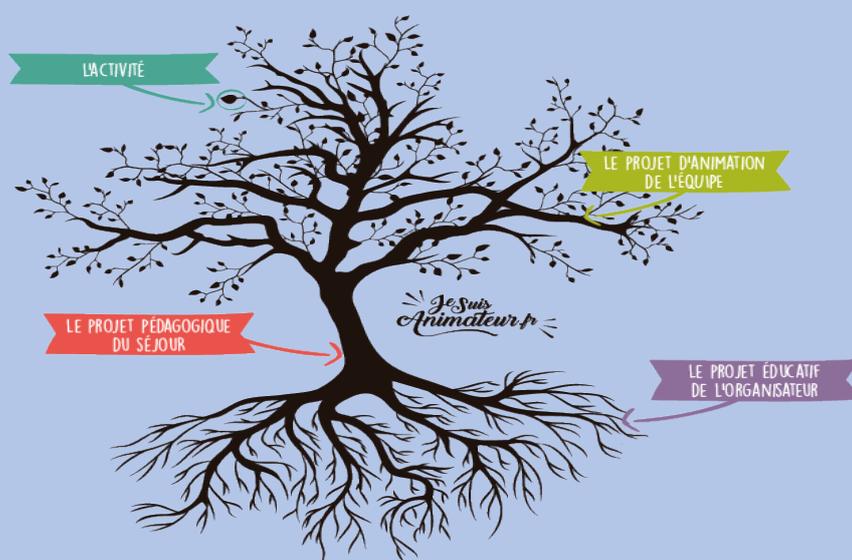
J- Le taux d'encadrement

INTRODUCTION

Ensemble pour l'éducation !

Les centres de loisirs et les accueils périscolaires s'intègrent dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, la famille, et les partenaires extérieurs.

Afin d'être en adéquation avec nos partenaires chaque directeur rédige avec son équipe un projet pédagogique qui s'articule avec le projet éducatif, qui lui est élaboré par l'organisateur (Mairie).



Le projet pédagogique est un outil qui contribue à l'épanouissement à l'émancipation des enfants et des adolescents sur le territoire, et à leur implication dans la vie sociale dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble. Il donne à voir qui sont les organisateurs et les valeurs qu'ils portent.

« L'éducation pour tous, par tous »

Un outil sur plusieurs facettes :

-un outil de conduite du centre de loisirs, précisant la mise en œuvre et les conditions d'accueils

-un outil d'animation de l'équipe pédagogique, il permet à l'équipe d'élaborer les axes de travail à travers des objectifs qui se seront fixés avec le directeur. Il découlera de ce travail des actions et une recherche sur les moyens pour les atteindre.

-un outil de communication avec les parents, l'organisateur, l'administration.

- un projet concret, borné dans le temps et l'espace, appliqué à une situation et à des individus qui constituent un groupe de vie. En aucun cas ce projet est clos, il pourra évoluer selon les envies des partenaires et du contexte.

I- LE TERRITOIRE

A) L'histoire

Le patrimoine naturel et culturel

Viens est un village médiéval sur les monts du Vaucluse, tourné face au massif du Luberon, il a fêté son millénaire en 1990. Petit village situé sur le canton d'Apt, où de nombreuses richesses patrimoniales y sont présentes ; bordés de remparts (XI, XIII siècle) nous pouvons y entrer par deux entrées principale, le Beffroi ou par la porte de Notre Dame. Nous y découvrons de belles demeures, une architecture d'époque médiévale, un four à pain, un moulin à huile, la maison de Monier de la Quarré, de petites places ensoleillées ou ombragées pour satisfaire les villageois, de multiples jardins où y sont implantés des arbres fruitiers, des oliviers, des fruits et des légumes...

Nous pouvons aussi parler d'un village fleuri, grâce à ces villageois et à notre fleuriste qui expose de multiples plantes aux bords de leurs habitations.

Viens à son histoire, racontée dans le livre de Michel Texier « Il était une fois Viens ».

A l'extérieur des remparts d'autres richesses s'y trouvent, comme l'église Saint Hilaire, l'hôtel de Pontèves (Mairie), la chapelle Saint Ferréol, la dalle des empreintes, les champs de lavades et d'autres cultures, ainsi que les bergeries et distilleries.

Ce village est entouré de forêts, de mont rocheux appelés les Rouens, de bories, du calavon... il est aussi proche de Rustrel où se trouve le Colorado Provençal, des gorges d'Opédette... Des lieux à visiter.

B) Données socio-démographique

Nombres d'enfants par tranches d'âges

Niveau Géographique	Nb d'enfants de 0 à 2 ans	Nb d'enfants de 3 à 5 ans	Nb d'enfants de 6 à 18 ans	Total 0 à 18 ans
2019				
Viens	11	11	51	73
Saint-Martin-de-Castillon	15	15	46	76
Caseneuve	14	8	51	73

Total sur les 3 communes	40	34	148	222

Ce micro territoire représente 4.6% de la population 0-18 ans de la CCPAL

Baisse de 10 % du nombre d'enfants depuis 4 ans.

Nombre équivalent d'enfants sur les 3 communes

Population jeunes importante à Caseneuve.

Nombre d'enfants scolarisés à la rentrée 2019 : 114 enfants (pour 156 enfants en 2015).

C) Son dynamisme

Ce petit village est dynamique grâce à ses habitants impliqués dans des associations qui essaient de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Une salle des fêtes est mise à disposition des associations pour le cinéma, les cours de danse africaine, de ping-pong, de yoga... le centre de loisirs la réserve pour les périodes de vacances scolaires.

Il existe des festivités comme le festival appelé « Festival de l'art et de l'hospitalité » qui est organisé tous les trois ans, le centre de loisirs y participe. La fête votive du village qui a lieu chaque année en fin d'été, il y a également la soupe au pistou, l'aïoli, la fête de la soupe, la soirée jeux (1er essai en 2020), la soirée karaoké, la journée de la femme, la fête d'Halloween, le carnaval, le cinéma itinérant...

Un parc de jeux ouvert aux familles se trouve, quartier du rang.

a) Associations en lien avec l'ALSH

- L'association des parents d'élèves (APE => Aides financières et bénévoles, organisation de projets, kermesse, carnaval...)
- La bello vido et le CCAS (rencontres intergénérationnelles)
- Les rencontres (aides financières, participation à des projets communs)

- L'association vélo théâtre (projets communs)
- USEP (association sportive, cours de foot le mercredi)
- Viens avec nous (prêt de matériel de ping-pong)
- Amethyste (projet autour de l'environnement)
- Le foyer rural (projets communs ex : la soirée Jeux)
- La chapelle Saint-Ferréol (invitation à des expos et à faire des projets communs)

b) Commerces en lien avec l'ALSH

- Miellerie Bresc => achat de miel pour les goûter, proposition d'ateliers et visite de la miellerie.
- Boulangerie/Pâtisserie => achat de pains et autres pour les goûter / stand pour notre loterie/ Proposition de projets ex : atelier de fabrication de pains/ proposition d'interventions musicales.
- PROXI - Le panier du Luberon => achats alimentaires / stand pour notre loterie
- Bar/Restaurant => stand pour notre loterie

c) Autres services en lien avec l'ALSH

- Le SIRTOM d'Apt : nous à fournit cette année des conteneurs pour le tri sélectifs, proposition d'atelier sur le tri sélectif.
- Les agriculteurs

Ils font partis de la vie du village, les agriculteurs cultivent des céréales, des plantes aromatiques (lavandin, fenouil...), de la spiruline, des plantes à infusions...

Deux distilleries de lavandin sont présentes sur la commune, les enfants ont eu la possibilité il y a quelques années de pouvoir en visiter une, ce projet est à renouveler.

- Les éleveurs

L'élevage de moutons, d'agneaux, de chèvre existe sur notre territoire, qui font le bonheur des habitants du village qui achètent, des produits venant direct du producteur (viandes, fromages, vêtements, savons...)

Les enfants du centre ont eu également la possibilité de visiter certaines bergeries, des échanges à renouveler.

D) L'INTERCOMMUNALITE

Viens fait partie de la communauté de communes du Pays d'Apt composée de 25 communes (Apt, Bonnieux, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet, Cereste, Gargas, Gignac, Goult, Jocas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint Martin de Castillon, Saint-Pantaléon, Saint Saturnin les Apt, Sivergues, Viens et Villars).

La délégation intercommunale sur Viens est dédié à (voir avec la nouvelle équipe) jusqu'au prochain mandat, le président de la CCPAL est Mr RIPERT Gilles qui est accompagné de 58 conseillers. Ils ont pour compétences obligatoires le développement économique et l'aménagements de l'espace communautaire, pour compétences optionnelles l'élaboration du Programme local pour l'Habitat, la protection de l'environnement, le développement d'aménagement sportif, social, culturel, et scolaire, et pour compétences facultatives la prise en charge des contributions relatives au financement du service départemental d'incendie et de secours ; la participation au financement du nouveaau centre de secours principal d'Apt et la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

E) Le Parc Naturel Régional

Viens fait parti du Parc Naturel Régional du Luberon. Le centre de Loisirs travaille en partenariat avec celui-ci pour des projets liés à l'environnement, au développement durable... L'équipe pédagogique participe également à certaines formations organisées par le Parc en collaboration avec la Direction Départementale de la cohésion sociale.

F) Situation de l'offre

- Au niveau de la petite enfance

La compétence petite enfance est désormais gérée par la communauté de communes du Pays d'Apt. Il y a une crèche (EAJE) de 15 places sur la commune de Caseneuve qui dépend donc de cette entité intercommunale.

Les communes bénéficient également de l'offre globale petite enfance de la CCPAL :

8 structures d'accueil petite enfance (EAJE - 180 places) et 1 relais d'assistantes maternelles (72 AM)

- Au niveau de l'offre 3 -12 ans

ALSH de Viens : assure un service périscolaire (matin et soir) et le service extrascolaire sur les périodes suivantes : vacances d'octobre (1ere semaine), de février (1ere semaine), d'avril (1ere semaine) et juillet (3-4 semaines).

ALSH de Saint Martin de Castillon : assure un service périscolaire (matin et soir) et un service extrascolaire en juillet (3-4 semaines).

- Pour les 12-17 ans :

Des associations ont organisées des activités et ont aidé les jeunes dans des projets. Mais il n'y a pas de projet régulier pour cette tranche d'âge-là.

« Les structures ALSH existantes sur le territoire répondent à la majorité des besoins des familles cependant il reste des périodes non couvertes pour une partie des familles : la période du mois d'août où aucun accueil n'est proposé et le mercredi qui n'est désormais plus proposé en accueil.

-la baisse d'enfants constatée depuis 4 ans ainsi que les baisses d'effectifs scolaires ont comme incidence notamment la hausse des prix de revient des ALSH moins fréquentés pour un taux d'encadrement quasi équivalent.

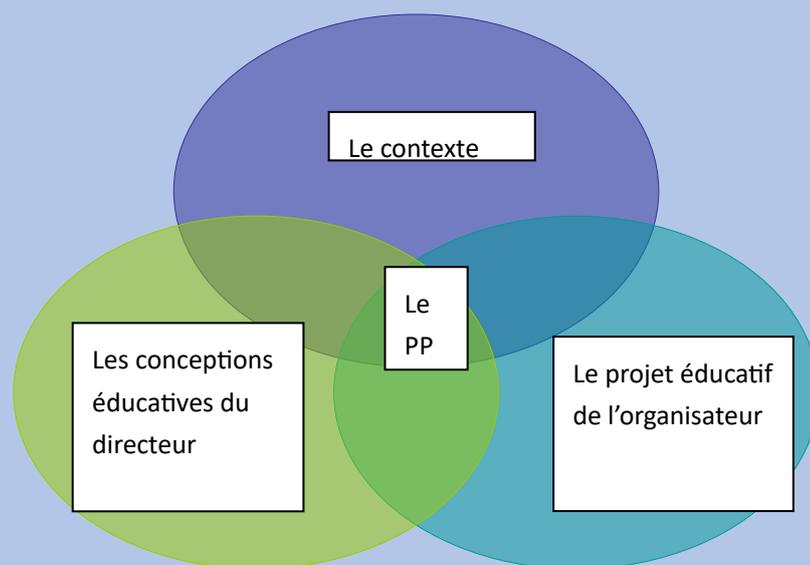
-« Il faudra réfléchir à une mise en commun des services d'accueils sur le RPI notamment l'été durant les 4 années à venir . » CAF Mme Doucende.

Bilan CEJ (Contrat enfance jeunesse) CAF Vaucluse.

Cette analyse doit nous faire réfléchir à une réorganisation des services, pour pouvoir adapter au mieux nos services de gardes d'enfants aux besoins des familles tout en prenant en compte les moyens des communes du RPI.

II- La structure

A) L'organisateur



L'organisateur qui est pour nous Le Mairie, doit mettre en place le projet éducatif avec la collaboration de l'élue à la petite enfance et les partenaires pédagogique.

Voici les objectifs du projet éducatif :

Accompagner l'enfant dans sa construction
Promouvoir la coopération éducative
Favoriser l'ouverture au monde
Maintenir et développer une qualité éducative
Maintenir et développer une qualité d'accueil

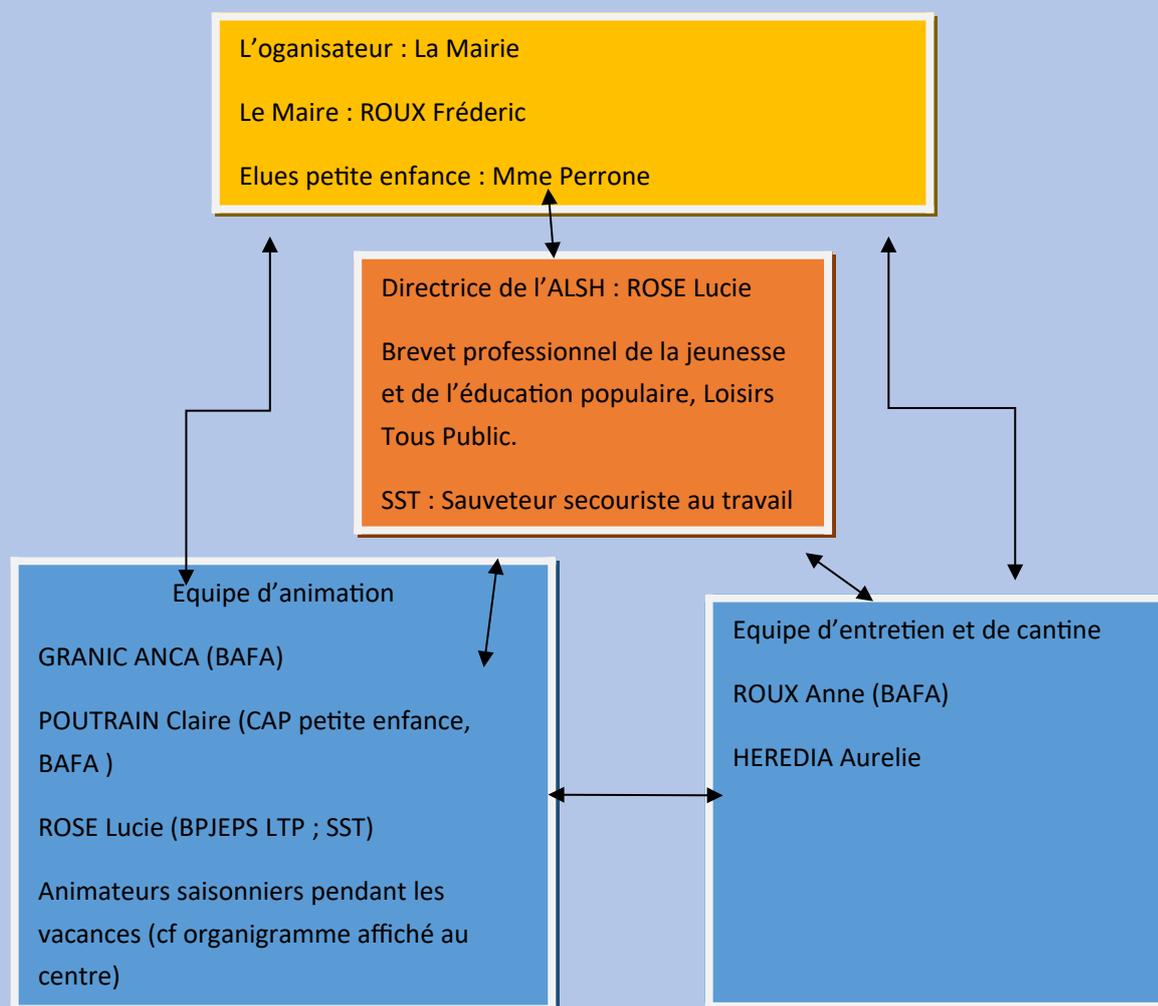
B) Le responsable et ses liens avec les objectifs du projet éducatif

ROSE Lucie directrice du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire primaire et maternelle.

A travers les objectifs éducatifs, le contexte de l'Alsh et les valeurs citoyennes que l'on veut faire vivre, nous avons établis en équipe des objectifs pour nos accueils qui sont les suivant :

- Favoriser la participation et l'autonomie des enfants dans les activités et la vie quotidienne.
- Promouvoir la coopération éducative.
- Découverte de l'Environnement, et sensibilisation à sa protection.
- Développer leur notion de citoyenneté, et favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération, l'entraide, la mixité.
- Favoriser la curiosité, la créativité et l'imaginaire.
- Respecter le rythme de vie de l'enfant.
- Comprendre et respecter les règles d'hygiènes et de santé.
- Accompagner l'équipe éducative de manière collective et individuelle

C) L'EQUIPE



III- Le fonctionnement

L'accueil de Loisirs sans hébergement de Viens, est un accueil de loisirs ayant établi une convention enfance jeunesse avec les communes de Saint Martin de Castillon et Caseneuve et la CAF.

Cette convention engage les Mairies à participer au fonctionnement financier du centre au prorata des fréquentations des enfants de leurs communes.

Les accueils le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi avant et après l'école sont des accueils périscolaires.

Les ouvertures pendant les vacances scolaires sont eux des temps d'accueils extrascolaires. Les dispositions légales sont différentes. Ces deux accueils sont ouverts en priorités aux enfants de Viens, Caseneuve et Saint Martin de Castillon, si des places restent disponibles les enfants d'autres communes, où en vacances dans le secteur pourront être acceptés. Un tarif supplémentaire sera appliqués pour les enfants extérieurs.

Le centre est un adhérent au FRANCAS, c'est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique.

A) L'organisation du temps d'accueil

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
(sans réservation à l'avance, merci quand même de prévenir les maîtresses et ou l'équipe du centre pour les enfants qui prennent le bus en temps normal) Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Accueil du matin	De 7h30 à 8h45
Accueil du soir	De 16h10 à 18h30

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE de 7h30 à 18h00	
Petites vacances uniquement la 1 ^{ere} semaine (octobre, février, avril)	Grande vacance en juillet seulement.
<u>Inscription à la demi-journée (matin)</u>	
Accueil le matin à partir de 7h30 Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h45 maximum. Départ entre 11h45 et 12h00 si l'enfant ne mange pas, si votre enfant mange vous pourrez le récupérer entre 13h30 et 14h00.	
<u>Inscription à la demi-journée (après-midi)</u>	
Arrivée entre 13h30 et 14h00 si l'enfant ne prend pas le repas au centre, s'il mange au centre il faudra l'amener pour 11h45 Départ entre 16h45 et 18h00 maximum.	
<u>Inscription à la journée</u>	
Arrivée entre 7h30 et 9h45 maximum. Départ entre 16h45 et 18h00.	
Dans le but de respecter notre organisation, nous vous prions de respecter les horaires	

B) Les inscriptions

IMPORTANT : Les dossiers d'inscriptions doivent être renouvelés chaque année, merci pour votre compréhension.

- Les inscriptions pour la rentrée en accueil périscolaire se feront cette année à la rentrée :

un dossier sera distribué aux enfants scolarisés sur le RPI, sinon vous avez la possibilité d'aller en récupérer un en Mairie ou à l'ALSH., ou de faire votre demande par mail. (les inscriptions après la rentrée sont encore possible, aucun enfant ne pourra être accepté sans dossier d'inscription).

- Les inscriptions pour les vacances :

débutent 5 semaines à l'avance. Si votre enfant n'est pas inscrit au périscolaire vous devez récupérer un dossier d'inscription, le remplir et le renvoyer par mail ou le déposer directement à l'ALSH.

L'avis d'inscription à la journée est distribué aux enfants du RPI par le biais des maîtresses, ou envoyé par mail, 5 semaines avant le début des vacances.

Voici les dates d'ouvertures des inscriptions pour les vacances :

Vacances d'octobre du 25 au 29 octobre : inscriptions entre le 17 septembre et le 15 octobre

Vacances de février du 7 au 11 février: inscriptions entre le 4 janvier et le 28 janvier.

Vacances d'Avril du 11 au 15 avril : inscriptions entre le 7 mars et le 1 avril.

Vacances de juillet du jeudi 7 au jeudi 28 juillet : inscriptions entre le 30 mai et le 25 juin

CONTACT pour inscriptions

Directrice ROSE Lucie

04.90.71.87.95 (disponible de 7h30 à 11h00) et de (15h30 à 17h30)

alshdeviens@orange.fr

C) Tarifs

Les tarifs sont évalués par rapport au quotient familial. Mais qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial désigne le nombre de parts dont bénéficie un contribuable pour le calcul du montant de son impôt sur le revenu. Il est dans notre cas utilisé par la CAF ou la MSA pour évaluer votre éligibilité à certaines aides et fixer le montant de votre participation.

Tableau 1 : Tarifs enfants habitants ou scolarisés sur le RPI.

Accueil de loisirs de Viens		Tarifs enfants habitants ou scolarisés sur le RPI (Viens, Caseneuve, Saint Martin)		
	Tranches du quotient familial	Matin De 7h30 à 8h45	Soir De 16h10 à 18h30	Matin et soir
Accueil périscolaire	Inférieur à 797 €	1.50 €	1.5€	1.5€
	Supérieur à 796€	2€	2€	2€
Accueil extrascolaire (périodes de vacances)	Tranches du quotient familial	A la journée / demi-journée avec repas		Demi -journée sans repas
	Inférieur à 400	5 €		3€
	De 401 à 796	7 €		4€
	De 797 à 996	8 €		5 €
	De 997 à 1196	9 €		6 €
	Supérieur à 1196 €	11 €		7 €

Tableau 2 : Tarifs pour les enfants extérieurs au RPI (Viens, Caseneuve, Saint Martin).

Accueil extrascolaire (périodes de vacances)	Tranches du quotient familial	A la journée / demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
	Inférieur à 400	8 €	4,5€
	De 401 à 796	10 €	5,5€
	De 797 à 996	12€	7 €
	De 997 à 1196	13€	8€
	Supérieur à 1196 €	16 €	9,5€

D'autres aides existent comme les chèques loisirs déjà mis en place grâce au Contrat enfance jeunesse signé entre la Mairie, la CAF et la MSA.

A savoir « Les factures »

La directrice transmet l'état de présence de vos enfants au gestionnaire « la Mairie », qui établira les facturations par le biais de notre logiciel ARG.

Votre facture vous sera envoyée sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée sur le dossier d'inscription, si vous souhaitez la recevoir par courrier postal il faudra en avertir la Mairie. Elle sera générée le 6 du mois d'après.

Le paiement se fera donc en Mairie ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Viens Quartier le rang, 84750, Viens à l'Ordre du Trésor Public.

D) Les différents publics accueillis

L'accueil de loisirs de Viens accueille dans deux espaces de vie distincts les enfants âgés de 3 à 5 ans et des enfants âgés de 6 à 13 ans.

Le groupe des 6-13 ans est séparé en deux quand on a le nombre suffisant d'enfants pour le faire. Il y a le groupe des 6-8 ans et le groupe des 9-13 ans.

E) L'espace de vie

En 2010, le projet du bâtiment en éco-construction, a permis l'ouverture du centre de loisirs et d'une crèche inexistante auparavant, dans des locaux agréables et adaptés aux enfants. Deux ans plus tard la crèche a du se déplacer sur Caseneuve, ce qui a permis au centre de loisirs, d'avoir des locaux plus grands, une plus grande capacité d'accueil et deux accueils bien distincts, un espace de vie pour les 6-12ans et un espace de vie pour les 3-5 ans.

En période de Protocole COVID 19

- Pour les 6-12 ans

En période périscolaire :

-une salle d'accueil et d'activité avec des coins spécifiques (coin lecture/repos, coin jeux de construction, coin jeux de sociétés, coin cinéma/théâtre d'ombre) sera à leur disposition dans l'enceinte de l'ALSH, pour les vacances ils seront accueillis dans la salle des fêtes qui aura été aménagée.

-un coin jardin

-une cour (des toiles d'ombrages sont mises en places l'été)

Une salle dédiée à la toilette (WC, évier)

- Pour les 3-5 ans
 - Une salle d'accueil et d'activité dans l'ALSH (période périscolaire et extrascolaire)
 - Un dortoir
 - Une cour qui leur est dédié (des toiles d'ombrages sont mises en place l'été)
 - Une salle pour la toilette (WC, évier, douche)

Il y a également une cuisine, une salle de stocks pour le matériel et les jeux, avec un coin pour les animateurs afin qu'ils puissent avoir accès à un ordinateur, un bureau avec un coin infirmerie, une cantine, la salle des fêtes qui nous est réservée pour les vacances scolaires.

En aménagement extérieur nous avons, un poulailler (projet avec l'école), un compost, une cuve de récupération d'eau pour l'arrosage du jardin, une serre, des conteneurs de tris sélectifs, des mangeoires pour oiseaux...

Nous avons la chance de vivre en milieu rural ou nous avons accès aux massifs forestier pour des balades, accès au stade (avec un local où nous pouvons déposer nos affaires à l'abri), accès aux jeux d'enfants, accès rapide au village médiéval qui nous accueille et aux nombreuses richesses patrimoniales qui nous entourent.

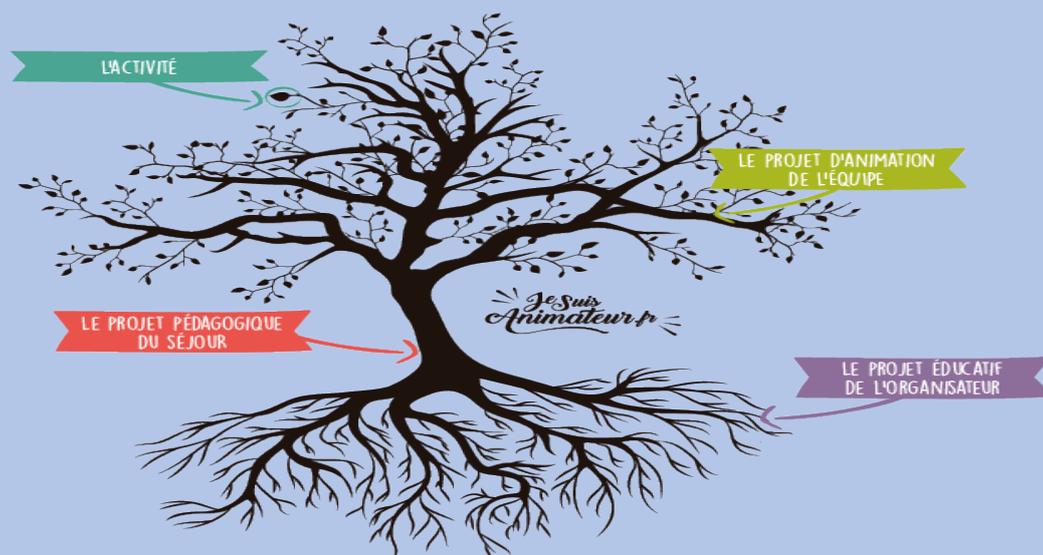
F) Les moyens financiers

Pour pouvoir fonctionner, permettre de régler les charges, de construire des projets (d'activités, de séjours, de sorties...), nous avons des aides de la caisse d'allocations familiale, de la Mutualité sociale agricole, une participation des parents pour les journées enfants et d'éventuels projets plus onéreux et une subvention importante de la Mairie, ainsi qu'une aide du département pour l'accueil des vacances scolaire. A savoir les principales dépenses dans le budget sont les salaires de l'équipe et l'alimentation.

En plus : l'association des parents d'élèves, ainsi que l'association des rencontres nous permettent de subventionner certains projets en plus.

Les dons de matériels venant des habitants et des parents, nous aide énormément.

G) Les projets



Nous avons vu plus haut les objectifs de l'organisateur qui est la Mairie, et les objectifs généraux du projet pédagogique qui en découlent.

Nous allons voir les objectifs spécifiques qui feront vivre ses objectifs généraux et par la suite nous vous présenterons des exemples de projet d'animation pour cette année.

L'activité sera le moyen de faire vivre ses projets d'animations.

Voici les objectifs généraux et les objectifs spécifiques qui en découlent

Favoriser la participation et l'autonomie des enfants dans les activités et la vie quotidienne :

- Organiser des moments de débats et de régulation réguliers.
- Instaurer des relations de confiance
- Permettre le choix des activités en proposant des modes d'inscriptions adaptées
- Accompagner les enfants dans leurs projets
- Informer sur la nature et le déroulement des activités
- Aménagement des espaces avec la participation des enfants (décorations sur un thème dans les différentes pièces de vies...)

Promouvoir la coopération éducative :

- Favoriser l'implication des parents dans les projets du centre (accompagnement dans des projets, des sorties...)
- Développer la continuité des projets d'écoles tout en étant dans un esprit ludique et récréatif.
- Développer des échanges avec les habitants des villages du RPI, les élus du RPI , avec les artisans, artistes, les associations...

Découverte de l'Environnement et sensibilisation à sa protection :

- Proposer des activités liées au milieu naturel, culturel et social
- Proposer des sorties dans notre environnement proche et notre environnement plus lointain.
- Développer des échanges inter centre.
- Proposer des activités liées à la protection de l'environnement

Développer leur notion de citoyenneté, et favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération, l'entraide, la mixité.

- Mettre en place ensemble les règles de vie
- Proposer des activités de solidarité, de partage
- Moment d'échanges (débats, discussions, ateliers lecture-écriture, dessin) avec les enfants, sur les notions ci-dessus.

Favoriser la curiosité, la créativité, l'imaginaire

- Découverte de nouvelles pratiques sportives, culturelles, artistiques
- Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres, des recherches, des histoires...
- Décorations des espaces de vie, mise en scène de rôle (animateurs et enfants volontaires)

Respecter le rythme de vie de l'enfant

- Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités organisées ou non.
- Aménager des espaces de vie pour ces différents moments et les différentes tranches d'âges (salle de lecture, salle de jeux libres, salle d'activités).
- Assurer un réveil échelonné

- Assurer un accueil jusqu'à 9h45 pendant les vacances scolaires

Comprendre et respecter les règles d'hygiènes et de santé

- Proposer des activités liées au goût, à l'hygiène, à la santé et proposer des activités physiques diversifiées
- Respecter les notions d'équilibre alimentaire lors des repas.
- Assurer le suivi sanitaire et les protocoles d'accueil des enfants ayant un PAI.
- Assurer la sécurité physique et psychologique des enfants en s'adaptant à leur développement moteur et psychoaffectif.
- Connaitre les besoins des enfants accueillis (par la connaissance de théorique, pratique et l'écoute)
- Adapter les activités selon leur développement, l'environnement, la météo... « faire preuve d'adaptabilité ».

Accompagner l'équipe éducative de manière collective et individuelle afin qu'il est une posture professionnelle adaptée envers le public, et qu'il est accès aux formations.

- Faire des réunions de préparations de projets et d'activités.
- Faire des réunions de régulations et de bilan en fin de semaine et après chaque vacance.
- Faire une réunion par an individuelle avec les membres de l'équipe (bilan, leur attentes, leurs besoins...)
- Promouvoir les formations.

Les projets d'animation pour les vacances

Périodes extrascolaire		
Périodes	Les projets d'animations	Les projets d'activités (= les moyens pour les faire vivre)
Vacances d'octobre	L'imaginaire à travers des grands jeux	+ de 6 ans : Jumanji Grands jeux et ateliers créatifs - de 6 ans : Le monstre qui n'aimait pas faire peur Grands jeux et ateliers créatifs
Vacances de février	Sciences avec le grand mage de l'uzinagaz	Ateliers scientifiques pour petits et grands
Vacances d'Avril	Le chocolat	+ de 6 ans : Charlie et la chocolaterie. - de 6 ans : Mystère en chocolat. Découverte de l'histoire du chocolat à travers des jeux. Activités culinaires sur les différents chocolat. Visite d'une chocolaterie (à confirmer).
Vacances d'été	Arts Sports Et Musique	La première semaine sera dédié à l'Art (street art) La deuxième semaine sera une initiation multisports la troisième semaine nous partirons en camp à Musiflore, petits et grands (à confirmer)
Communs à chaque vacance		Décorations des espaces de vie Atelier de création artistique, manuelles, d'expressions, musicales liées aux thèmes encadrés et en autonomie. Moments de jeux libres et d'activités libres (jeux de sociétés, lecture, jeux de construction, jeux d'expressions, jeux de cour...) Restitutions des ateliers de plusieurs manières (protocole COVID) : Expos Photos, restitutions des ateliers par mail ou sur clef usb fournie par la famille, reportages fait par les enfants. Grands jeux sportifs, d'énigmes, jeux de défis, jeux en pleine nature Créations ensembles des règles de vie

Périodes périscolaires		
Temporalité	Projets d'animations	Projets d'activité
Lundi	Thème scientifiques et citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Quoi de neuf ? - Boite à idées - Expériences scientifiques - Jeux d'expressions, de lecture, d'écriture, créations manuelles (tableaux, affiches...) - Participation au projet boite à lire - Préparation du Noel des anciens (rencontres autour d'un spectacle, d'un gouter et de jeux)
Mardi	Découverte de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la fête de la nature - Jeux de sensibilisation - Créations manuelles - Création de mangeoire à oiseaux - Ateliers LPO - Ateliers jardins - Jardins zen
Jeudi	Création artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Création de décors pour les vacances - Création du Caramatran pour le carnaval de l'APE sur le thème de la nature (à confirmer) - Création de décorations pour le marché de Noel. (à confirmer) <p>Création : dessin, peintures, spectacles, films, couture, poterie...</p>
Vendredi	Mise en place d'une activité piochée dans la boite à idée	<ul style="list-style-type: none"> - Activité surprise piochée dans votre boite à idée.
<p>Nous allons 1 jeudi par mois à la bibliothèque municipale, pour que les enfants puissent choisir des livres pour leur espaces lecture au centre (Plus d'actualité avec les protocoles covid actuel)</p>		

Emploi du temps périscolaire			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<p>Quoi de neuf ? Boite à idées</p> <p>Jeux et découvertes scientifiques / ateliers de discussions, jeux de lecture, d'écriture et de recherche</p>	<p>Quoi de neuf ?</p> <p>Boite à idées</p> <p>Activités découverte de l'environnement</p> <p>Et Aménagement de votre espace de vie</p>	<p>Quoi de neuf ?</p> <p>Vote d'une idée à faire le vendredi</p> <p>Création artistiques</p>	<p>Quoi de neuf ?</p> <p>Annonce de l'activité que vous avez votée</p> <p>Et mise en place de l'activité</p>

H) Les journées types

Journée type en période périscolaire	
7h30 -8h45	Accueil périscolaire au centre de Loisirs Accueils échelonnés, discussions avec les familles, avec les enfants, jeux calmes, jeux libres, finitions des ateliers du soir non-terminés, atelier cuisine le vendredi matin (préparation du gouter).
8h45-16h15	Accueil de l'école
16h10-17h30 16h15 -16h30 16h30-17h00 17h00 - 18h30	Accueil périscolaire au centre de Loisirs Quoi de neuf ? Boite à idée ? Temps du gouter collectif Temps d'activité proposé par l'animatrice. Rangement de nos activités. Derniers départs.

Journée type en période de vacances		
7h30-9h45	Accueils échelonnés Jeux libres en extérieur et en intérieur	
9h45-11h30	Passages aux toilettes, rassemblement, collation, explication du programme, temps d'activités organisées	
11h30-12h00	Rangement, moments de discussions/ retour au calme, passages aux toilettes, préparation pour le repas	
12h00-13h00	Temps repas à la cantine ou sous le préau l'été.	
13h00-13h30	Temps récréatif dans la cour	
	Pour les - de 6 ans	Pour les + de 6 ans
13h30-14h00	Temps de sieste dans le dortoir (réveils échelonnés jusqu'à 15h30) Ou temps calme (lecture de livres, temps de relaxation musical... pour ceux qui ne dorment pas)	Temps calme (lecture de livres, jeux de sociétés calmes, jeux de construction, dessins libres, temps de relaxation ...)
14h00-16h00	2 Temps d'activités Avec une pause prévue entre les deux temps	
16h00 - 16h15	Rangement des activités, jeux de cour, moments de discussions	
16h15-16h45	Passage aux toilettes, lavages des mains et goûter collectif	
16h45-18h00	jeux libres extérieurs, jeux libres intérieurs, finitions des ateliers selon leurs envies, départs échelonnés	

I) L'évaluation des projets

Une démarche d'évaluation, consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action.

Comment on procède ?

Par l'observation, l'auto questionnement sur notre projet, l'échange avec les enfants et les familles, les échanges entre équipes.

Nous devons évaluer plusieurs points, en voici des exemples :

La pertinence de l'action : Les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés, au public, au contexte ?

L'efficacité de l'action : Les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elle adéquates ? Si l'action n'a pas eu l'effet escompté, à quoi est-ce du ?

L'efficience : Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels...) ?

L'utilité : l'action a-t-elle un impact au regard des besoins de la société, un impact sur les publics, sur leur comportement individuel et social, sur leurs pratiques ?

La cohérence : Les objectifs et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique traduisent-ils les intentions éducatives de l'organisateur ?

J) Taux d'encadrements

En périscolaire maternelle et primaire		Le cadre législatif
Matin	2 animatrices diplômées Claire Poutrain et / ou Anca Granic : enfants âgés de + de 6 ans ROSE Lucie : enfants âgés de - de 6 ans.	Si l'accueil n'excède pas 5h consécutives 1 animateurs pour les - de 6 ans pouvant encadrer 10 enfants. 1 animateurs pour les + de 6 ans pouvant encadrés 14 enfants.
Soir	2 animatrices diplômées Anca Granic : enfants âgés de + de 6 ans	

	ROSE Lucie ; enfants âgés de - de 6 ans.	
--	--	--

Taux d'encadrement en extrascolaire	Notre situation	Cadre légal minimum
Pour le groupe des - de 6 ans	En moyenne 18 enfants / jours 2 ou 3 animatrices	1 animateur pour 8 enfants Pour la piscine et les sorties : 1 animateur pour 5 enfants
Pour le groupe de + de 6 ans	En moyenne 21 enfants / jours 2 animateurs (Anca Granic et 1 saisonnier)	1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans (dans la structure seulement) Pour les sorties et la piscine : 1 animateur pour 8 enfants.
Accueil d'enfants en PAI* (protocole d'accueil individualisé liée à une maladie ou un handicap)		

Merci pour votre lecture.

Ludiquement.

L'équipe de l'ALSH.